

NOTE DE RENTRÉE

Service intendance

Demi-pension/externat

Les élèves demi-pensionnaires ont le choix entre 3 forfaits :

- Forfait 5 jours (du lundi au vendredi)
- Forfait 4 jours (jours au choix à déterminer à l'inscription)
- Forfait 3 jours (jours au choix à déterminer à l'inscription)
- Forfait 2 jours (jours au choix à déterminer à l'inscription)

Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leur déjeuner au lycée.

- Repas occasionnels (repas crédités sur une carte)

Les tarifs appliqués pour l'année 2023/2024 sont les suivants :

Formule choisie	Tarif unitaire (du repas)	Tarif annuel (à titre indicatif/varie selon le nombre de repas réel)
Forfait 5 jours	3,60€	655,20€
Forfait 4 jours	3,60€	518,40€
Forfait 3 jours	3,70€	399,60€
Forfait 2 jours	3,70€	266,40€
Repas occasionnel	4,75€	

Le forfait 5 jours

Les déjeuners seront pris au lycée Colbert les lundi, mardi, jeudi et vendredi et au lycée Roosevelt le mercredi.

Lycée Roosevelt

10, rue du Président Franklyn Roosevelt 51100 REIMS

<https://lyc-roosevelt-reims.monbureaunumerique.fr/>

Les frais de transport (citura) sont pris en charge par l'établissement. Des titres de transport seront mis à la disposition des élèves concernés. Pour cela, ils devront dès que possible se présenter au service intendance du lycée qui leur fournira une carte contenant plusieurs trajets.

Ces titres de transport seront uniquement destinés à leur permettre d'effectuer les trajets entre les 2 établissements pour prendre les repas du mercredi midi.



L'établissement ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des amendes produites par les agents de contrôle de la CITURA en cas de non présentation du titre de transport.

Internat

Les élèves internes sont hébergés à l'internat du [lycée Hugues Libergier](#)

[55 rue Libergier 51100 Reims](#)

<https://lyc-libergier.monbureaunumerique.fr/>

Ils y prennent le petit-déjeuner et le dîner.

Il existe 4 formules d'hébergement :

Formules proposées	Tarifs annuels donnés à titre indicatif
Formule d'internat pour 4 nuitées du lundi matin au vendredi après-midi (9 repas)	1411,20€
Formule d'internat 5 nuitées du lundi matin au samedi matin (10 repas)	1593,00€
Formule d'internat 5 nuitées du dimanche soir au vendredi après-midi (9 repas)	1456,20€
Formule d'internat 6 nuitées du dimanche soir au samedi matin (10 repas)	1638,00€

Les élèves internes prendront leur déjeuner au lycée Colbert les lundi, mardi, jeudi et vendredi.


Concernant le mercredi midi :

- Les garçons de la section football déjeuneront au [lycée Franklyn Roosevelt](#)
[10, rue du Président Franklyn Roosevelt 51100 REIMS](#)
<https://lyc-roosevelt-reims.monbureaunumerique.fr/>
- Les filles de la section football déjeuneront au [Centre Raymond Kopa](#)
[53, route de la Neuville 51450 Bétheny](#)
<https://www.stade-de-reims.com/centre-de-vie-raymond-kopa/>

Les élèves internes se verront fournir dès la rentrée un abonnement aux transports urbains (CITURA), qui leur permettra de circuler à volonté entre les différents établissements.

Pour cela ils devront dès que possible se présenter au service intendance du lycée qui leur fournira un mandat administratif. Ils pourront ensuite présenter ce document, qui fait office de paiement, à la boutique CITURA, 6 rue Chanzy 51100 Reims de la CITURA.

Le coût du transport pour les internes est ainsi totalement pris en charge par le lycée.

 L'établissement ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des amendes produites par les agents de contrôle de la CITURA en cas d'oubli, de perte ou de vol de la carte de circulation.

Paieiment

Qu'il s'agisse de la demi-pension ou de l'internat, les familles ont le choix entre deux formules :

	Paieiment au trimestre	Mensualisation
Echéances de paieiment	3 paieiments en décembre, mars et juin, à réception des factures	9 paieiments effectués le 5 de chaque mois
Mode de paieiment	Chèque à l'ordre de l'agent comptable de lycée Colbert Ou Espèces Ou Virement bancaire (RIB à réclamer à l'intendance par mail ou sur place)	Prélèvements automatiques sur votre compte
Modalités de paieiment	Chèques ou espèces à déposer au secrétariat de l'intendance. En cas d'absence, une boîte aux lettres est prévue uniquement pour le dépôt des chèques (dans une enveloppe avec le nom, prénom et classe de l'élève), près de la porte du secrétariat d'intendance.	
Documents à fournir	- Un RIB au nom du parent qui paie les frais scolaires pour les élèves non boursiers/au nom du parent bénéficiaire de la bourse pour les élèves boursiers - la fiche d'intendance demi-pensionnaire/externat ou la fiche d'internat (fournie durant l'inscription administrative)	- Un RIB au nom du parent qui paie les frais scolaires pour les élèves non boursiers/au nom du parent bénéficiaire de la bourse pour les élèves boursiers - la fiche d'intendance demi-pensionnaire/externat ou la fiche d'internat (fournie durant l'inscription administrative) - un mandat SEPA (fourni par le lycée) dûment complété avec vos coordonnées bancaires

Remarques diverses

Les changements de forfait sont possibles. La demande doit être faite par écrit au service INTENDANCE et uniquement avant chaque début de trimestre, selon les dates suivantes : le 10 décembre 2023 pour le 2ème trimestre et le 7 avril 2024 pour le 3ème trimestre.

Tout trimestre commencé est dû.

Des remises d'ordre sont notamment faites en cas de voyage scolaire, de fermeture du lycée, ou en fournissant un certificat médical au service Intendance, dans certains cas et selon les conditions de la Région Grand-Est.

IMPORTANT : il est impératif de présenter sa carte Turbo self pour accéder au restaurant scolaire car l'accès ne sera pas autorisé même si l'élève est inscrit. La carte d'accès au restaurant scolaire est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Colbert. Elle devra être rendue quand l'élève quittera l'établissement. En cas de perte, celle-ci sera facturée 8 euros (Acte n° 12 - Conseil d'administration du 4 octobre 2022).

Pour tout complément d'information

Service Intendance

Mme Lefebvre ou Mme Verlet

☎ 03.26.09.15.80

✉ int.0511901p@ac-reims.fr